

CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL

3 Abdel Khalek Tharwat Street, El Hay El Motamayez, P.O. Box 23

6th October City, Egypt.

Tel.: 202 3837 1000 / Fax : 202 3837 0006



Décisions du Jury Disciplinaire de la CAF– *Références: DC051-CAI-26.11.12 → DC059-CAI-26.11.12*

Lors sa réunion tenue au Siège de la CAF au Caire, Egypte, le 26 Novembre 2012, le Jury a examiné tous les documents relatifs aux matches ci-dessous, et les sanctions suivantes ont été imposées.

Fédération et/ou Club	Matches	Violation(s)	Sanction(s)
Sénégal	Match 56 : Sénégal vs. Côte d'Ivoire, Eliminatoires de la CAN, Afrique du Sud 2013	Art. 82, Art. 83, Art. 151 Jets de projectiles excessifs Tribune des spectateurs incendiée Après une attente de trente minutes, l'arbitre a définitivement arrêté le match vu que la sécurité des deux équipes et officiels n'était plus assurée.	- 100.000 USD (suspendre 50.000 USD à condition de ne pas être coupable d'incidents similaires dans les deux prochaines années.) - Suspendre le stade de Léopold Sédar Senghor pour une durée d'un (1) an.
Togo	Match 16 : Togo vs. Kenya, Eliminatoires de la CAN, Afrique du Sud 2013	Article 83.2, Article 151 Des spectateurs togolais ont envahi le terrain pour célébrer la victoire de l'équipe ce qui avait mis les joueurs et les officiels à risque.	- 10.000 USD - Le Jury a décidé de suspendre la totalité de l'amende de 10,000 USD à condition que les spectateurs ne soient pas coupables d'incidents similaires pour une période d'un an.
Kenya	Match 16 : Togo vs. Kenya, Eliminatoires de la CAN, Afrique du Sud 2013	Article 129 L'entraîneur de l'équipe de Kenya M. Francis Kimanzi a été expulsé à la 74 ^{ème} minute pour avoir jeté une bouteille d'eau envers le 1 ^{er} arbitre assistant afin de protester la décision de l'arbitre.	- Suspendre M. Francis Kimanzi pour quatre matches dans le cadre des compétitions de la CAF - Infliger à M. Francis une amende de 10 000 USD (dix mille Dollars Américains) pour son comportement envers les arbitres.
Malawi	Match 22 Malawi vs. Chad Eliminatoires de la CAN, Afrique du Sud 2013	Article 82, Article 83 para 1 & 2 Une petite foule de spectateurs est passé par une des grilles et a envahi le terrain après le	- 5000 USD (cinq mille Dollars Américains) - Avertissement: Des sanctions sévères seront imposées en cas de répétition de tels incidents dans les matches futurs.

CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL

3 Abdel Khalek Tharwat Street, El Hay El Motamayez, P.O. Box 23

6th October City, Egypt.

Tel.: 202 3837 1000 / Fax : 202 3837 0006



		coup de sifflet final. Jets de projectiles sur le bus de l'équipe visiteuse après le match.	
Soudan – El Merreikh	Match 118 Merreikh (Soudan) vs. Hilal (Soudan), CC 2012	Article 151 Après le 3ème but d'El Merreikh, les spectateurs d'El Hilal ont jeté des pierres en direction du 2 ^{ème} arbitre assistant et le match s'est arrêté pendant deux minutes.	- 10000 USD (dix mille Dollars Américains)
Mali – Djoliba	Match 124 : Djoliba (Mali) vs. Hilal (Soudan), CC 2012	Article 83.2, Article 151 Des supporters du Djoliba ont envahi la pelouse pendant que les joueurs étaient encore sur l'aire du jeu après le coup de sifflet final	- Avertissement: Des sanctions sévères seront imposées en cas de répétition de tels incidents d'envahissement de terrain dans les matches futurs.
RD Congo – TP Mazembe	Match 93: TP Mazembe (RD Congo) vs Berekum Chelsea (Ghana), CL 2012	Article 82, Article 58 des Statuts de la CAF Après avoir marqué 2 buts, le joueur Mputo Trésor No.08 du TP Mazembe a montré un slogan religieux inscrit sur le sous vêtement de son maillot.	- 5000 USD (cinq mille Dollars Américains)
Tunisie – E.S.T.	Match no. 113: E.S.T. (Tunisie) vs TP Mazembe (RD Congo), CL 2012	Article 83, Article 151 Usage de fumigènes et de lasers Explosion de pétards La voiture du Coordinateur général a été victime sur le chemin de retour vers l'hôtel d'une tentative de braquage.	- 5000 USD pour les lasers et les fumigènes - 5000 USD pour l'explosion des pétards - 5000 USD pour manque de sécurité appropriée pour le Coordinateur Général de la CAF.
Egypte – El Ahly	Match no. 115: El Ahly (Egypte) vs E.S.T. (Tunisie), CL 2012	Article 82, Article 132, Article 58 des Statuts de la CAF. Les photos des martyrs ont été affichées dans les gradins malgré qu'elles aient été interdites par la CAF.	- 20.000 USD (Vingt mille Dollars Américains) pour le non respect des directives de la CAF, sans préjudice aux sanctions du Comité Exécutif de la CAF.